CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil municipal le 17 janvier 2024 à 19 h au Centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord. La séance est enregistrée et sera diffusée sur le site web de la municipalité.

Étaient présents : les conseillères mesdames Karine Dostie, Catherine Léger, Line Chapados et Colleen Horan et les conseillers messieurs Régent Gosselin et Eric Johnston

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Danielle Desjardins

Était aussi présent : monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Danielle Desjardins, ouvre la séance et constate le quorum à 19 heures 03 minutes.

2024-01-3010 **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec les modifications suivantes :

Le point 4.4 est reporté et ajout du point 6.5

2. DÉCLARATIONS DES ÉLUS

3. SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Suivi et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2023 ;

4. ADMINISTRATION ET CORRESPONDANCE

4.1 Acceptation des rapports des salaires, des achats, des déboursés, des achats d'immobilisations pour le mois de décembre 2023 ;
4.2 Octroi de contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;
4.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2024-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024;
4.4 Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut pour l'ajustement de la quote-part de la municipalité concernant les frais de parcs;
4.5 Demande à la MRC des Pays-d'en-Haut concernant le déneigement des stationnements sous sa responsabilité sur le Corridor aérobique dans la portion située sur le territoire de Wentworth-Nord;

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du président du Comité Sécurité publique ;
5.2 Embauche de deux premières répondantes;

6. TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

6.1 Rapport du président du Comité de voirie ;

6.2 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Dossier RIRL-2020-1105, chemin Millette;
6.3 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Dossier RIRL-2020-1090, chemin Jackson;
6.4 Reddition de compte dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Dossier RIRL-2020-1085, route Principale;
6.5 Adoption du règlement 2023-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23e rue par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024;

7. **ENVIRONNEMENT**

7.1 Rapport du président du Comité d'environnement ;

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

8.1 Rapport du président du Comité d'urbanisme ;
8.2 Dépôt de la liste des permis émis du 1er au 31 décembre 2023 ;
8.3 Adoption du second projet de règlement 2017-498-22 modifiant le règlement de zonage 2017-498 afin de limiter à un (1) le nombre de « sentier pour véhicule hors route » dans la zone H-10 et de définir une superficie maximale de terrain pouvant être destinée à cet usage;
8.4 Cession pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement 2023-9033;
8.5 Octroi d'un mandat d'accompagnement à Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, dans la préparation de règlement d'urbanisme;

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Rapport du président du Comité plein air, sentier et vie communautaire;
9.2 Rapport du président du Comité loisirs et culture;

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

Rapport des Présidents de Comités

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2.1 DÉCLARATIONS DES ÉLUS

Mme Danielle Desjardins, mairesse et les élus font leurs déclarations

2024-01-3011 **3.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du20 décembre 2023 avec la modification suivante :

Au point 5.1 remplacer le nom de la présidente par madame Line Chapados

2024-01-3012 **4.1 ACCEPTATION DES RAPPORTS DES SALAIRES, DES ACHATS, DES DÉBOURSÉS ET DES ACHATS D'IMMOBILISATION POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil d'accepter le rapport des salaires du mois de décembre 2023 au montant de 101 405.31 $;

L'émission des chèques numéro 27825 à 27971 pour les déboursés et achats d'immobilisation de décembre 2023 au montant de 3 433 388.13 $;

Les paiements par dépôts directs au montant de 57 223.88 $ et les prélèvements du 1er au 31 décembre 2023 au montant de 49 536.87 $;

Pour un total de 3 641 554.19 $ en salaire, déboursés et achats d'immobilisation pour le mois de décembre 2023.

2024-01-3013 **4.2 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'entretien des édifices municipaux doit être octroyé;

ATTENDU la résolution numéro 2022-03-2186 octroyant le contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux à monsieur Daniel Monastesse;

ATTENDU QUE monsieur Monastesse désire continuer à offrir son service pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE certaines modifications ont été apportées au contrat original et que par conséquent un nouveau contrat doit être signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'octroyer le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux à monsieur Daniel Monastesse et d'autoriser monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité ledit contrat.

2024-01-3014 **4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-580 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Le conseiller monsieur Régent Gosselin

- Donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil le règlement 2024-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2024 sera adopté ;
- Dépose le projet de règlement.

Une dispense de lecture est demandée et une copie du projet de règlement est remise à tous les élus.

4.4 DEMANDE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT POUR L'AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ CONCERNANT LES FRAIS DE PARCS

Ce point est reporté

2024-01-3015 **4.5 DEMANDE À LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT CONCERNANT LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS SOUS SA RESPONSABILITÉ SUR LE CORRIDOR AÉROBIQUE DANS LA PORTION SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DE WENTWORTH-NORD**

ATTENDU QUE la MRC des Pays-d'en-Haut a signé un bail avec le ministère des Transports pour la gestion du *Corridor aérobique*;

ATTENDU QUE la MRC opère trois stationnements directement sur le Corridor aérobique : un sur la rue Principale près de Laurel, un situé sur la rue du Chemin-de-Fer et un autre à l'opposé de la rue Principale à Montfort;

ATTENDU QU'à la suite d'une entente avec le ministère des Ressources naturelles, la MRC opère un quatrième stationnement sur la rue Principale face au pavillon Montfort;

ATTENDU QUE le sentier de la Montfortaine est sous la gestion de la MRC;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la MRC de déneiger ces stationnements et ce sentier;

ATTENDU QUE la MRC a fermé le pont Newago en juillet 2021 et ce, sans l'autorisation du MTQ;

ATTENDU QUE sous prétexte que la Municipalité de Wentworth-Nord refusait de contribuer aux frais de réfection du pont Newago, la MRC a fermé le *Corridor aérobique*, le 11 octobre 2022, sur tout le parcours du territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour l'hiver en invoquant qu'elle n'opérait pas le *Corridor aérobique* pendant l'hiver;

ATTENDU QUE seule la municipalité de Wentworth-Nord est visée par cette fermeture dans la MRC des Pays-d'en-Haut et que le *Corridor aérobique* continue d'être opéré dans les autres municipalités;

ATTENDU QUE la MRC ne déneige plus ses stationnements depuis, même si la municipalité continue de payer ses quotes-parts à celle-ci;

ATTENDU QUE la MRC n'entretien plus le sentier de la Montfortaine situé à Wentworth-Nord depuis quelques années déjà, même si la municipalité continue de payer ses quotes-parts à la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord ne peut assumer les responsabilités de gestion de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Colleen Horan

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de mandater monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier, pour entreprendre des démarches avec la MRC des Pays-d'en-Haut et/ou le ministère des Ressources naturels et des Forêts, le cas échéant, afin de trouver une solution pour régler ce problème.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024

5.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Line Chapados, présidente du Comité sécurité publique fait son rapport et le bilan de l'année 2023 est donné par Madame Desjardins.

2024-01-3016 **5.2 EMBAUCHE DE DEUX PREMIÈRES RÉPONDANTES**

ATTENDU QUE le Service de la sécurité incendie et premiers répondants de Wentworth-Nord recherche activement des pompiers et premiers répondants;

ATTENDU la recommandation de la Directrice du Service de la sécurité incendie et premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de procéder à l'embauche de mesdames Chantal Rioux et Alexandra Schmitt à titre de premières répondantes, selon les dispositions prévues au contrat de travail des pompiers et premiers répondants.

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ VOIRIE

Monsieur Régent Gosselin, président du Comité voirie fait son rapport.

2024-01-3017 **6.2 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER RIRL-2020-1105, CHEMIN MILLETTE**

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1105);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er avril 2021 au 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitif des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Régent Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de confirmer la fin des travaux de réfection de la chaussée sur une portion du chemin Millette;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier, à soumettre la reddition de compte, au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1105), des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-01-3018

6.3 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER RIRL-2020-1090, CHEMIN JACKSON

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1090);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er avril 2021 au 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitif des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal confirmer la fin des travaux de réfection de la chaussée sur une portion du chemin Jackson;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier, à soumettre la reddition de compte, au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1090), des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-01-3019

6.4 REDDITION DE COMPTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER RIRL-2020-1085, ROUTE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1085);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1er avril 2021 au 30 novembre 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site web du Ministère ;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- La présente résolution approuvée par le Conseil attestant la fin des travaux ;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitif des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Catherine Léger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal confirmer la fin des travaux de réfection de la chaussée sur une portion de la route Principale;

D'autoriser monsieur Ron Kelley, Directeur général et greffier-trésorier, à soumettre la reddition de compte, au ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Redressement des infrastructures routière locales (dossier RIRL-2020-1085), des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-01-3020 **6.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-614 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA 23E RUE PAR LA MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD POUR LA PÉRIODE HIVERNALE 2023-2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2022-485-1 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 27 juin 2023) ;

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains de la 23e Rue ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « **Déneigement Martin Demers et James Greeley S.E.N.C.** » ont été retenus pour une somme de 5 000 $ taxes incluses ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par monsieur Régent Gosselin, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le

20 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le Règlement 2023-614 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la 23e rue par la Municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2023-2024.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Colleen Horan, présidente du Comité de l'environnement fait son rapport.

8.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE L'URBANISME

Monsieur Eric Johnston, président du Comité de l'urbanisme fait son rapport.

2024-01-3021 **8.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS ÉMIS DU 1ER AU 31 DÉCEMBRE 2023**

La liste de tous les permis émis du 1er au 31 décembre 2023 est déposée.

2024-01-3022 **8.3 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-498-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2017-498 AFIN DE LIMITER À UN (1) LE NOMBRE DE « SENTIER POUR VÉHICULE HORS ROUTE » DANS LA ZONE H-10 ET DE DÉFINIR UNE SUPERFICIE MAXIMALE DE TERRAIN POUVANT ÊTRE DESTINÉE À CET USAGE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage no 2017-498 est entré en vigueur le 12 décembre 2017 ;

ATTENDU la volonté du Conseil municipal de répondre aux préoccupations soulevées par les citoyens au cours de la demande de participation référendaire à l'égard du second projet de règlement no 2017-498-21 visant, entre autres, à permettre l'usage de « sentiers pour véhicules hors route » dans l'ensemble de la zone habitation H-10 (Lac Lafleur) ;

ATTENDU QUE la demande de changement de zonage numéro 2023-0264 visait à permettre le déplacement projeté d'une section de la piste de motoneige de Club de motoneige le Hibou Blanc à l'extrémité Est de cette zone et sur une très courte distance ;

ATTENDU QUE pour empêcher l'aménagement de sentiers supplémentaires pour véhicules hors route dans la zone habitation H-10 et ainsi limiter les nuisances pouvant être occasionné par cet usage, le Conseil municipal souhaite limiter à un (1) le nombre de « sentier pour véhicules hors route » dans cette zone et de définir une superficie maximale de terrain pouvant être destinée à cet usage ;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

ATTENDU le dépôt d'un avis de motion lors de la séance ordinaire du 18 octobre 2023 ;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement no 2017-498-22 par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 15 novembre 2023 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 13 décembre 2023, à 18 h30, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'une seconde consultation publique s'est tenue le 10 janvier 2024, à 18h30, au centre communautaire de Laurel situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord en raison d'une modification devant nécessairement être apportée à ce projet de règlement ;

ATTENDU QU'une modification a été apportée au second projet de règlement en ce qui concerne la superficie maximale de terrain pouvant être destinée à cet usage en raison de la présence d'une héronnière qui nécessite le déplacement d'une partie du sentier de motoneige projeté ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'adopter le second projet de règlement n° 2017-498-22 amendant le règlement de zonage n° 2017-498.

2024-01-3023 **8.4 CESSION POUR FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2023-9033**

ATTENDU QUE la demande de permis de lotissement 2023-9033 vise la création du lot 6 610 894 fait à partir du lot 5 589 927 du cadastre du Québec (anciennement constitué des lots distincts 9A-247 et 9A-220 et de la partie 9A du rang 9 du canton de Wentworth) et des lots résiduels non conformes 6 603 569 et 6 610 888 du cadastre du Québec (créés dans le permis de lotissement 2023-9032) ;

ATTENDU QU'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels s'applique à la présente opération cadastrale pour la portion de terrain anciennement identifiée comme la partie 9A du rang 9 du canton de Wentworth n'ayant jamais fait l'objet d'un permis de lotissement.

ATTENDU QUE le règlement de lotissement exige une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de 7 % soit en terrain (77,45m^2) soit en argent pour un montant de 1 196.34 $;

ATTENDU QUE le Conseil n'a pas d'intérêt à obtenir du terrain sur ce lot ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Eric Johnston

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal de demander que la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels soit acquittée en argent pour un montant de 1 196.34 $.

2024-01-3024 **8.5 OCTROI D'UN MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT À HÉLÈNE DOYON, URBANISTE-CONSEIL, DANS LA PRÉPARATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QUE la Municipalité est en processus de mise à jour de plusieurs règlements d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'offre de service reçue le 15 janvier 2024 de madame Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, pour un service d'assistance professionnelle en urbanisme pour l'année 2024 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Karine Dostie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil municipal d'accepter l'offre de service de madame Hélène Doyon, Urbaniste-Conseil, sous forme d'une banque de 50 heures, au taux horaire de 165 $/heure, pour une montant total de 8 250 $ taxes en sus pour un service d'assistance professionnelle en urbanisme pour l'année 2024.

9.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PLEIN AIR, SENTIER ET VIE COMMUNAUTAIRE

Madame Line Chapados, présidente du Comité plein air, sentier et vie communautaire fait son rapport.

9.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ LOISIRS ET CULTURE

Madame Catherine Léger, présidente du Comité loisirs et culture fait son rapport.

10. PROJETS SPÉCIAUX

11. SUJET D'INTÉRÊT PUBLIC

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

La Mairesse, madame Danielle Desjardins, fait lecture des questions reçues et y répond. Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

CERTIFICAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné Ron Kelley certifie que des crédits sont disponibles pour toutes les dépenses autorisées à l'intérieur de ce procès-verbal.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Wentworth-Nord ce 17 janvier 2024.

2024-01-3025 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Line Chapados

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du Conseil de lever la séance ordinaire à 20 heures 22 minutes

_____	_____
Danielle Desjardins Mairesse	Ron Kelley Directeur général et Greffier-trésorier